



COMMUNIQUE DE PRESSE



Fermeture de FESSENHEIM : une fermeture incohérente !

EDF, sur injonction du gouvernement, a décidé de lancer une demande d'abrogation de l'autorisation d'exploiter le site de Fessenheim au prétexte qu'elle est selon les mots de F. Hollande "la plus vieille centrale du parc". Cette décision, prise en fin de quinquennat en vertu d'un accord passé en 2012 entre le PS et EELV, n'a aujourd'hui aucune cohérence, ni industrielle, ni écologique, ni de sûreté.

Cette centrale a bénéficié récemment d'importants investissements de plusieurs centaines de millions d'euros pour améliorer sa sûreté conformément aux exigences de l'ASN. Elle est très largement amortie et fournit une électricité à faible prix de revient. L'Agence de Sûreté Nucléaire (ASN), à laquelle le gouvernement devrait d'ailleurs accorder plus d'attention et de moyens, tout comme à l'IRSN, a confirmé qu'il n'y a aucune raison, du point de vue de la sûreté, de fermer Fessenheim.

Sur le plan environnemental, cet arrêt posera plus de problèmes qu'il n'en résoudra. Avec les nouvelles obligations de la COP 21, l'Europe doit réduire ses émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de 70 % d'ici 2040, soit une réduction 50% pour la France. Ce qui implique une forte augmentation (potentiellement un doublement) de la production d'électricité dé-carbonée. En l'absence d'ambitions industrielles énergétiques nouvelles, couplant énergies renouvelables et nucléaire, il sera impossible d'atteindre cet objectif dans les délais souhaités.

Sur le plan économique, la fermeture de Fessenheim conduira à de lourdes pertes d'exploitation pour EDF, alors que l'entreprise est déjà fragilisée par des choix incohérents et aventureux du gouvernement (conditions d'absorption d'Areva, engagement dans le projet EPR d'Hinkley Point en Grande-Bretagne ...) Alors qu'un rapport remis à l'Assemblée nationale par les députés Goua (PS) et Mariton (LR) estime l'indemnité pour fermeture anticipée à 4 milliards d'euros dont 2 milliards pour le groupe EDF, le gouvernement (l'Etat est actionnaire d'EDF à 84%) a fixé l'indemnité à 400 M€, c'est-à-dire un montant définitif qui couvre à peine le préjudice causé par la seule première année de fonctionnement !

Sur le plan social, plusieurs milliers de salariés vont être impactés, emplois directs et emplois induits dans le tissu économique des alentours de la centrale.

Devant tant d'incohérences, les salariés peuvent compter sur le PCF pour défendre, avec eux, l'outil industriel énergétique du service public.

**Parti communiste français,
Paris, le 7 septembre 2016.**